

Compte-rendu du Conseil municipal du 22 juin 2017

L'an deux mille dix sept

Le vingt-deux juin à dix neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2017.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLÉON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BÉTHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique.

PROCURATIONS : M. ROSLEY Patrick à M. NEUVY Flavien, M. OLIVAIN Thierry à M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIÉ Dominique à Mme LAVAUD Sylviane, M. TIXIER Jacques à Mme CHALUS Jocelyne, M. ROZIER Daniel à M. DA SILVA Tony, Mme RODRIGUES Fabienne à M. OLÉON Maurice, M. DUARTE Alonso à M. MOREL Olivier, Mme LECOUSY Nathalie à Mme AMEIL Pascal, M. GUITTARD Pascal à Mme ACHÉRIAUX Corinne.

ABSENTS : néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 20

procurations : 9

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par M. le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

Régies - Conventions - Contrats - Concessions :

- ✓ N° 25/17 : modification de la régie de recettes pour l'encaissement des locations de salles de Sémaphore, du produit de la vente d'affiches et de reproductions de tableaux, lithographies, photos, livres, pendant les manifestations culturelles ou expositions organisées par la Ville.
- ✓ N°26/17 : modification de la régie d'avances et de recettes du service Culture Sémaphore pour permettre l'encaissement du prix des spectacles de la saison culturelle de Sémaphore et du Festival « Sémaphore en Chanson » et pour le paiement des avances sur spectacles, des dépenses de matériel de fonctionnement et pour le remboursement à la Ville de Cébazat, de la totalité des recettes encaissées lors de la saison culturelle et du Festival.
- ✓ N°27/17 : résiliation d'une convention pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont,
- ✓ N°28/17 : avenant au contrat d'assurance avec AVIVA pour l'ajout de bâtiments communaux situés Impasse de Fontenille.
- ✓ N°29/17 : contrat avec l'Orchestre d'Harmonie de Le Cendre à l'occasion de la Fête du Printemps pour animer le défilé du carnaval le 8 avril 2017.
- ✓ N°30/17 : convention avec ECF Vigier pour l'animation d'une réunion d'information concernant la réglementation en vigueur sur le transport d'enfants, dans le cadre des missions du Relais d'Assistantes Maternelles, le 4 mai 2017.
- ✓ N°31/17 : renouvellement d'une convention pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont.

- ✓ N°32/17 : contrat avec la SARL Ace Souleyras et Fils, pour la location de structures et de tentes, à l'occasion de la Fête de la Musique, du 15 au 18 juin 2017.
- ✓ N°33/17 : contrat avec la compagnie Abrac'Echass pour animer le défilé du Carnaval à l'occasion de la Fête du Printemps, le 8 avril 2017.
- ✓ N°34/17 : contrat avec la SARL ASE pour une mise à disposition d'un distributeur de boissons chaudes à l'Ecole de Musique.
- ✓ N°35/17 : renouvellement d'une concession trentenaire n°78.
- ✓ N°36/17 : cession en l'état d'un camion benne.
- ✓ N°38/17 : convention avec Clermont Auvergne Métropole pour l'occupation des espaces et équipements techniques du pôle de création musicale Imago jusqu'au 31 juillet 2017.
- ✓ N°39/17 : convention d'accueil avec la Ligue de l'Enseignement 63, dans le cadre de l'organisation du séjour de Trina Orchestra pour la période du 22 au 27 juillet 2017.
- ✓ N°40/17 : avenant à une convention, pour la mise à disposition, à l'usage de jardin, de la totalité de la parcelle AL 97.
- ✓ N°41/17 : convention avec Clermont Auvergne Métropole pour une reprise du compte épargne temps d'un agent, suite à sa mutation au sein de la Commune de Cébazat.
- ✓ N°42/17 : vente d'une case n°84 au columbarium, pour une durée de 30 ans.
- ✓ N°43/17 : renouvellement d'une concession n°76, pour une durée de 15 ans.
- ✓ N°44/17 : renouvellement d'une concession n°77, pour une durée de 15 ans.
- ✓ N°45/17 : vente d'une concession n°90, pour une durée de 15 ans.
- ✓ N°46/17 : résiliation d'une convention concernant l'occupation d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont.
- ✓ N°47/17 : convention avec l'UFCV Auvergne pour la formation d'un agent à un approfondissement au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) « enfants et adolescents en difficulté », du 17 au 22 avril 2017.
- ✓ N°49/17 : vente d'une concession trentenaire n°91.
- ✓ N°50/17 : contrat avec le groupe Miami pour assurer la partie musicale lors de la soirée des bénévoles, le 2 septembre 2017.

Marchés Publics

- ✓ N°37/17 : Marché de travaux pour la rénovation et l'extension d'un bâtiment destiné à accueillir la Maison des Jeunes :

Lot n°1 : Désamiantage, attribué à ADS, 13 360,00 € HT.

Lot n°2 : Fondations spéciales, attribué à SCG, 20 108,00 € HT.

Lot n°3 : Gros oeuvre, attribué à EG2B, 239 354,42 € HT.

Lot n°4 : Charpente couverture, attribué à Sucheyre, 75 081,00 € HT.

Lot n°5 : Etanchéité, attribué à Etancheurs Auvergnats, 9 500,00 € HT.

Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium, attribué à Gauthier, 34 923,76 € HT.

Lot n°7 : Serrurerie, attribué à S3P, 15 587,00 € HT.

Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois, attribué à Sabaterry, 32 718,00 € HT.

Lot n°9 : Plâtrerie peinture revêtement de sols, attribué à 3P Finition, 33 714,00 € HT.

Lot n°10 : Carrelage faïence, attribué à De Miranda, 24 753,00 € HT.

Lot n°11 : Electricité, attribué à Vassart, 37 670,00 € HT

Lot n°12 : Plomberie sanitaire VMC, attribué à Vigier, 7 519,73 € HT.

Pour un montant total de 544 288,91 € HT.

- ✓ N°48/17 : Marché de travaux – Fourniture et installation d'un système de vidéo-protection : Entreprise Eiffage, pour un montant de 75 096,71 € HT.
- ✓ N°51/17 : Marché de travaux – Fourniture et pose d'une pompe à chaleur à Sémaphore : Entreprise CF2C, pour un montant de 45 315,50 € HT.

PERSONNEL

❖ **Renforts 2017 – Création de postes Saisonniers – Accroissements Temporaires d'Activités**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture du poste de contractuel au sein du service Enfance-Jeunesse-Entretien et a décidé, À L'UNANIMITÉ, la création de postes de contractuels au sein des services École de Musique, Enfance-Jeunesse et Écoles.

❖ **Renforts 2017 – Agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Enfance-Jeunesse, Petite Enfance et Écoles et a décidé, À L'UNANIMITÉ, la création de postes de contractuels au sein du service Entretien.

❖ **Travailleurs handicapés – Déclaration annuelle 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte que la Commune de Cébazat satisfait au taux d'emploi de 6 % en faveur des personnes handicapées et assimilées et qu'en conséquence, aucune contribution annuelle ne doit être versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en 2017.

❖ **Apprentissage adapté Enfance-Jeunesse – Aides financières**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a pris acte du fait que le Conseil Régional ne prend pas, pour l'instant, en charge les coûts de formation de l'apprentissage adapté, ni ne verse de participation financière du fait des aides versées par le FIPHFP, et a autorisé Monsieur le Maire à verser, préalablement, à l'apprenti concerné, la prime forfaitaire de 1 525 €, montant qui sera ensuite perçu par la Commune au titre du FIPHFP.

❖ **Prime de responsabilité – Directeur Général des Services**

Le Conseil Municipal a confirmé, À L'UNANIMITÉ, le dispositif appliqué jusqu'à présent, soit :

- attribution de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction au Directeur Général des Services,
- modalités de calcul : taux individuel fixé dans la limite du taux maximum de 15 % du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire,
- suspension de prime : dans les cas prévus réglementairement,
- intérim : le DGA remplaçant le DGS, dans les cas prévus réglementairement.

❖ **Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de conserver le dispositif actuel des pourcentages appliqués soit :

- Maire : 49,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoint au Maire : 20,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

et de valider la nouvelle référence de calcul exprimée en fonction de l'indice brut de la Fonction Publique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

❖ **Convention d'objectifs et de financement du Relais Assistants Maternels (RAM) Ville de Cébazat / Caisse d'Allocations Familiales**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Relais Assistants Maternels, ainsi que ses conditions générales et particulières, en vue de sa mise en application pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

❖ **« Ile aux Câlines » – Nouveaux règlements de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a abrogé le règlement intérieur adopté le 19 juin 2015, et a approuvé les nouveaux règlements de fonctionnement « Multi-Accueil » et « Halte-Garderie », en vue de leur mise en application à compter du 23 août 2017.

FINANCES

❖ Comptes administratifs et de gestion 2016

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le compte de gestion de la Commune dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de Mme Pascale AMEIL, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ par 23 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, par procuration, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique), le compte administratif 2016 de la Ville comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Prévu : 10 174 750,95 €
8 960 626,00 € sans le prélèvement

Réalisé : 8 631 176,49 €
soit 96,32 %

RECETTES

Prévu : 10 174 750,95 €

Réalisé : 10 459 337,67 €
soit 102,80 %

Excédent de fonctionnement : 1 828 161,18 €

Section d'Investissement

DEPENSES

Prévu : 6 269 318,95 €

Réalisé : 2 391 228,96 €
soit 38,14 %

RECETTES

Prévu : 6 269 318,95 €
ou 5 055 194,00 € sans le prélèvement

Réalisé : 4 014 854,80 €
soit 79,42 %

Excédent d'investissement : 1 623 625,84 €

Restes à réaliser

Dépenses : 3 153 436,00 €

Recettes : 514 406,00 €

Résultat : - 2 639 030,00 €

Résultat total de la section d'investissement :

- 2 639 030,00 + 1 623 625,84 = - 1 015 404,16 €

à prélever sur l'excédent de fonctionnement (affectation - excédent capitalisé)

Excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2017:

1 828 161,18 – 1 015 404,16 = 812 757,02 €
(excédent reporté)

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, par procuration, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique), d'affecter une partie de l'excédent de la section fonctionnement, soit 1 015 404,16 € au financement de la section d'investissement et de maintenir, en section de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 812 757,02 €.

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le compte de gestion du service assainissement dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Sous la présidence de Mme Pascale AMEIL, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ, le compte administratif 2016 du budget assainissement de la Ville comme suit :

Section d'exploitation

DEPENSES

Prévu : 364 611,21 €
329 216 € hors prélèvement

Réalisé : 325 437,37 €
soit 89,26 %

RECETTES

Prévu : 364 611,21 €

Réalisé : 381 278,74 €
soit 104,57 %

Excédent d'exploitation : 55 841,37 €

Section d'investissement

DEPENSES

Prévu : 1 161 597,64 €

Réalisé : 504 998,95 €
soit 43,47 %

RECETTES

Prévu : 1 161 597,64 €
1 126 202,43 € hors prélèvement

Réalisé : 882 779,29 €
soit 76,00 %

Excédent d'investissement : 377 780,34 €

Restes à réaliser

Dépenses : 571 979,91 €

Recettes : 215 600,00 €

Résultat : - 356 379,91 €

Résultat total de la section d'investissement :
377 780,34 - 356 379,91 = 21 400,43 €

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, par procuration, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique) de maintenir le solde de l'excédent d'exploitation soit 55 841,37 € et de maintenir, en section d'investissement le solde de l'excédent d'investissement, soit 21 400,43 €.

❖ **Budget Principal – Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, par procuration, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique) a approuvé la décision modificative n°1 du Budget Principal.

❖ **Attribution d'une subvention à l'association « Cébazat Mémoire et Patrimoine »**

Le Conseil Municipal a donné, À L'UNANIMITÉ (M. DELIGNE Philippe et Mme PLANCHE Frédérique ne prenant pas part au vote), son accord pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € au bénéficiaire de l'association « Cébazat Mémoire et Patrimoine ».

❖ **Installation d'un système de vidéo-protection – Demande de subvention FIPD**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord sur le projet d'aménagement et la procédure de marché public concernant l'installation d'un système de vidéo-protection, a arrêté le plan de financement et a sollicité la subvention auprès de l'État, au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

❖ **Bilan des opérations immobilières 2015**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le bilan des opérations immobilières de l'année 2016. La Ville a réalisé 3 cessions, pour un montant de 138 666,09 € et 3 acquisitions, pour un montant total de 177 899,21 €.

❖ **Extension des écoles primaire et élémentaire Pierre et Marie Curie – Acquisition foncière**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AY n°310 au prix de 70 000 €, ainsi que la prise en charge des frais d'acte afférents.

❖ **Cession de parcelles Rue de Terre Blanche**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la cession des parcelles cadastrées AO n°560, 561 et 562 d'une contenance totale de 201 m², au prix de 13 605 €.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Convention de remboursement avec Clermont Auvergne Métropole pour les contrats et marchés ne pouvant être scindés**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire à contracter la convention de remboursement avec Clermont Auvergne Métropole pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, renouvelable une fois, pour les contrats ne pouvant être scindés du fait de difficultés techniques ou juridiques.

❖ **SIEG – Modifications des statuts**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

- a approuvé les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent,
- a acté la création de 13 secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité,
- a approuvé le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public,
- et a approuvé le mode de consultation des membres en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5,

❖ **SEMERAP – Comptes rendus 2016 service Assainissement**

Acte a été donné de la communication du compte rendu techniques et du compte annuel de résultat d'exploitation de l'année 2016, relatifs au contrat de délégation confié à la SEMERAP pour la gestion du service assainissement.

❖ **SEMERAP – Cession d'actions au profit de Clermont Auvergne Métropole**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la vente de plus des deux tiers des actions détenues par la Commune, soit 7 actions pour un montant total de 217 € (7x31 €).

CULTURE

❖ **Partenariat tarifaire entre La Comédie de Clermont-Ferrand et Sémaphore**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le partenariat tarifaire entre la Comédie de Clermont-Ferrand et Sémaphore.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.